



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

CAB/RJ/n° 1256

Paris, le 28 SEP. 2010

A Mesdames et Messieurs les Présidents
d'université et Directeurs d'établissement
d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des
lycées à STS et à CPGE

s/s de Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie, chanceliers des universités

Objet : prévention et lutte contre le bizutage

Mesdames et Messieurs,

Par note du 30 août dernier je vous appelais à la plus grande vigueur pour prévenir toute action de bizutage dans vos établissements ou à l'extérieur mais en relation directe avec lui. Je réclamaï la plus grande fermeté à l'égard des actes de bizutage en rappelant l'arsenal des sanctions à votre disposition. Des cas de bizutage m'ont encore été signalés à l'occasion de cette rentrée et ce week-end, ainsi qu'un cas de viol à l'occasion d'un week-end d'intégration, faisant suite à celui survenu il y a une semaine.

De tels actes relèvent du pénal mais les manquements ou les insuffisances d'organisation qui les ont permis sont aussi critiquables quand ils ne sont pas simplement incompatibles avec l'éthique.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur les journées, soirées ou week-ends d'intégration qui, s'ils se déroulent à l'extérieur et parfois très loin des établissements, sont le plus souvent organisés par le BDE et autorisés par l'établissement. Les étudiants ont le droit aussi de faire la fête, de voyager, de partir en week-end, et une promotion peut organiser un déplacement sans que cela ne dégénère. Toutefois, si les associations n'ont pas pris les mesures nécessaires pour l'encadrement et la sécurité des participants, vous êtes en droit de l'interdire. En cas d'incertitude, il convient de procéder à l'interdiction afin de prévenir tout risque de dérapage.

. / .

Il y va de l'image de votre établissement mais aussi de votre responsabilité. Je suis disposée à étudier avec vos représentants les possibilités d'action concrète. Mais nous disposons déjà d'un arsenal juridique important sur lequel vous pouvez vous appuyer. Aussi je vous invite dès à présent à la plus grande rigueur dans vos choix d'autorisation ou d'organisation.

Afin d'assurer un meilleur suivi et coordination de nos actions je vous demande de bien vouloir informer dès connaissance d'un incident votre recteur d'académie ainsi que mon cabinet au numéro de permanence

Je compte sur votre vigilance et sur votre détermination et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PECRESSE